

1.38 - ORDONNANCE COLLECTIVE

Radiographie de l'abdomen post installation d'un tube gastrique

I PROFESSIONNELS VISÉS

Toutes les infirmières qui pratiquent à l'urgence, sur les unités de soins et au centre de médecine de jour de l'Institut de cardiologie de Montréal (ICM)

II CLIENTÈLE VISÉE

Tous les patients à la suite de l'installation d'un tube gastrique ou entérique

III INDICATIONS

- Vérifier l'emplacement d'un tube gastrique ou entérique avant l'administration de la médication ou de l'alimentation entérale

IV CONTRE-INDICATIONS

- Aucune

V PROCÉDURE

- À la suite de l'installation d'un tube gastrique ou entérique, une radiographie abdominale est demandée par l'infirmière afin que le médecin puisse confirmer le bon emplacement du tube et ce, avant que des médicaments soient administrés ou qu'une alimentation entérale ne soit débutée